



Nouvelles technologies et décès aux frontières

Février 2026

1. Contexte général

Depuis plus de trente ans, l'Union européenne (UE) a fait de l'externalisation de ses frontières un pilier central de sa politique migratoire, en particulier à l'égard des personnes en migration du sud de la Méditerranée. Les pays de la région MENA, en raison de leur position géopolitique stratégique, sont devenus des espaces clés d'expérimentation de nouvelles pratiques de contrôle migratoire.

Ces dernières années, cette stratégie s'est intensifiée par l'utilisation de fonds européens, y compris l'aide au développement, pour déployer des technologies de surveillance et de contrôle au-delà des frontières européennes. Ces technologies affectent non seulement la gestion migratoire, mais aussi la surveillance politique des personnes en déplacement et, dans certains cas, des populations locales.

2. Rôle des nouvelles technologies dans la gestion migratoire

L'UE a progressivement mis en place une infrastructure technologique étendue reposant sur :

- des systèmes de surveillance,
- des bases de données biométriques,
- des réseaux d'échange d'informations.

Aux frontières européennes, les technologies numériques servent à :

- **faciliter la circulation des voyageurs dits "réguliers"**, tout en collectant leurs données ;
- **contrôler, dissuader et expulser les migrants considérés comme "indésirables"**, via la biométrie, les bases de données, les drones, les capteurs et la surveillance des réseaux sociaux.



3. Étude sur l'utilisation des nouvelles technologies dans l'identification et la recherche des personnes disparues ou décédées en migration

Le rapport se concentre sur un aspect encore peu étudié :

l'utilisation des nouvelles technologies pour la recherche des migrants disparus et l'identification des personnes décédées aux frontières.

Les « nouvelles technologies » sont entendues au sens large et incluent :

- intelligence artificielle (IA),
- biométrie,
- bases de données,
- génétique médico-légale,
- reconnaissance faciale,
- réseaux sociaux et renseignement open source (OSINT).

Le caractère « nouveau » d'une technologie dépend du contexte et de ses usages sociaux, souvent liés à la réutilisation de techniques existantes.

4. Constats clés

Malgré le déploiement massif de technologies, **seule une minorité de migrants disparus est identifiée.**

Selon le rapport Counting the Dead du CICR (2020–2021 et publié en 2022), environ **7 % seulement des migrants disparus en mer ont été retrouvés** le long des frontières sud de l'Europe (données OIM).

Les causes principales incluent :

- Absence de cadres juridiques contraignants aux niveaux national et international,
- Manque de volonté politique,
- Insuffisance de protocoles opérationnels et de financements dédiés,
- Coopération limitée entre pays d'origine, de transit et de destination,
- Coordination insuffisante entre autorités, familles, OSC, experts médico-légaux et organisations humanitaires
- La participation des familles au processus de recherche et d'identification est limitée par des restrictions juridiques, notamment les refus de visa, la précarité du statut migratoire et le manque de réponse des autorités.

Des lacunes structurelles persistent concernant :

- La récupération des corps,
- Le stockage digne,
- L'accès aux infrastructures médico-légales,
- L'organisation de sépultures appropriées.



5. Analyse complexe des réseaux sociaux

Outils et méthodologies examinés :

i-Familia (Interpol, 2022) : base de données ADN internationale.

Avancées techniques importantes, mais fortes limites liées à son ancrage policier, à l'accès via les autorités nationales et au manque de profils ADN des pays d'origine, notamment africains.

ADN et IA (ascendance biogéographique, parenté éloignée) :

Potentiel scientifique réel, mais risques de biais, de mauvaise interprétation et de perte de confiance des familles.

Empreintes digitales :

Identifiant primaire encore sous-exploité ; enjeux majeurs de gouvernance des données, consentement et finalités sécuritaires.

Reconnaissance et reconstruction faciale :

Outils expérimentaux, risques élevés de biais et d'atteintes à la vie privée.

Estimation automatisée de l'âge :

Usage ambivalent, pouvant servir à la protection des mineurs ou au renforcement du contrôle migratoire.

Protocoles DVI / MDVI :

Efficaces en contexte de catastrophes ponctuelles, mais inadaptés à la nature chronique des décès en migration.

ADN rapide :

Présenté comme une solution innovante, mais aux limites scientifiques, éthiques et culturelles importantes.

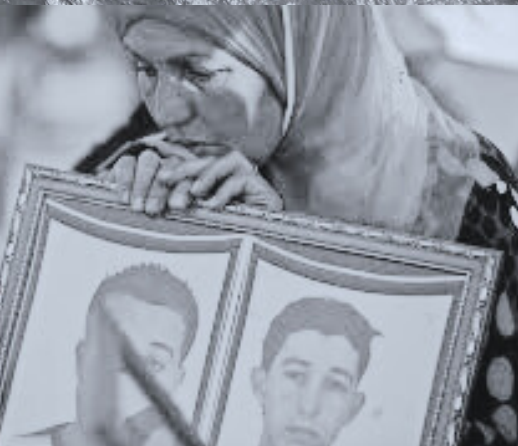
OSINT et SOCMINT :

L'OSINT et le SOCMINT appuyés par l'IA facilitent la recherche et l'identification à partir de données publiques et des réseaux sociaux, mais soulèvent des enjeux majeurs de protection de la vie privée et des données.

Analyse complexe des réseaux sociaux :

La CSNA permet de cartographier les relations entre personnes et événements migratoires, mais reste manuelle et limitée, montrant le besoin d'outils plus efficaces.





© Libyan Red Crescent/REUTERS

6. Enjeux éthiques et humains

- Risques de biais algorithmiques et de modèles insuffisamment validés.
- Atteintes potentielles à la vie privée et à la protection des données.
- Exploitation abusive des données sensibles.
- Confusion entre recherche de personnes disparues et identification de personnes décédées.
- **Principe fondamental rappelé par les familles : l'absence de nouvelles ne signifie pas la mort.**

7. Recommandations principales

Aux États

- Mettre en place un **cadre normatif contraignant** garantissant vérité, justice et réparation aux familles.
- Renforcer :
 - la récupération et l'identification des corps,
 - la standardisation et l'archivage des données,
 - la coordination entre autorités, familles, communautés migrantes et OSC.
- Garantir un usage **non discriminatoire, non criminalisant et protecteur des droits humains** des technologies.

Aux institutions transnationales (UE, UA, etc.)

- Soutenir des cadres de coopération dédiés aux migrant.e.s disparu.e.s.
- Faciliter la collaboration interétatique et légitimer le rôle des acteurs humanitaires et de la société civile.

Aux organisations internationales

- Jouer un rôle central de médiation et d'appui technique.
- Promouvoir des méthodologies centrées sur la protection des familles et des témoins.

Aux développeurs d'IA, universitaires, experts médico-légaux, OSC et bailleurs

- Placer les **besoins des familles** au cœur des processus d'innovation.
- Assurer la participation active des familles et communautés migrantes.
- Garantir des outils compréhensibles, accessibles et éthiques.
- Respecter les principes de **l'IA digne de confiance**.
- Favoriser des approches holistiques, contextuelles et responsables.

Les nouvelles technologies peuvent contribuer à la vérité et à la justice pour les familles de migrants disparus, à condition qu'elles soient utilisées comme des outils au service des droits humains, et non comme des instruments de contrôle, de criminalisation ou de déshumanisation.